

Je participe à une formation SFTG, est-ce que je peux proposer à mon interne de m'accompagner ?

Avec l'accord de l'organisateur, les internes et externes peuvent participer **gratuitement** à toutes les formations de la SFTG.

Nous demandons néanmoins une participation au **frais de restauration et de salle** de 30 euros par jour de formation.

Nous vous rappelons que l'adhésion à la SFTG est obligatoire pour être invité à une formation et qu'un rapport/compte rendu sera demandé à l'invité en fin de formation.

Si l'invité n'adhère pas à la SFTG, son maître de stage devra s'engager à régler à la SFTG le montant de la cotisation annuelle.

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat pour établir un contrat de formation invité et obtenir toutes les informations.